

il serait payé au Chapitre Saint-Etienne dix sols tournois. On sait que la monnaie tournoise était supérieure d'un cinquième à la monnaie anglaise, frappée par les évêques d'agen et usitée dans le pays. L'ancienne Tenaille ou Pouille officielle du diocèse d'agen de 1382 portait: Prioratus et ecclesia de Monflanquino, sancti Andree, sancti Aviti ad presentationem abbatis Exiensis. L'évêque d'agen, par prescription ou autrement, nommait directement au bénéfice, au moins depuis la restauration du culte catholique à Monflanquin en 1601. Les Constitutionnels, dans leur projet de circonscription de 1792, conservèrent à cette paroisse le titre de cure et lui adjointèrent l'église de Labrie comme succursale. A l'organisation (1803) elle a été élevée en cure de canton.

Sous l'ancien régime, la paroisse de Labrie était aussi une cure ayant successivement appartenu aux mêmes archiprêtres que celle de Monflanquin. Désignée pour être succursale de Monflanquin dans le projet des Constitutionnels de 1792, elle fut supprimée à l'organisation (1803) et son église fut érigée en annexe de Monflanquin par décret du 17 février 1806.

Anciens établissements religieux. - a) Le prieuré de Monflanquin. - Il est difficile de qualifier exactement ce prieuré car il était bâtarde si l'on peut dire. Il passait pour être simple et régulier de l'ordre de Saint-Benoît et membre de l'abbaye d'Éysses. Pinson dans son traité de Beneficiis au titre de divis. Benef. par. 29 de Prioratibus simp. donne du prieuré simple cette définition: Est autem Prioratus simplex veluti quedam portio abbatialis Patrimonii sive conventualis mensae. A un moment donné, il est vrai, l'abbaye d'Éysses possédait bien la moitié de la grosse dîme de Monflanquin et elle avait été confirmée dans cette possession par Guillaume, évêque d'agen et depuis patriarche de Jérusalem. Mais Pierre Gerlandi, successeur immédiat de cet évêque sur le siège d'agen, refusant de ratifier la décision de Guillaume, revendiqua pour lui cette portion de dîme. Alors, à son tour, l'abbé d'Éysses émit des prétentions sur le quart de la dîme de Bias que l'évêque possédait vel quasi, c'est à dire à titre précaire. Il y eut une transaction. Par acte du 18 mars 1264 l'évêque prit la dîme de Monflanquin, l'abbé celle de Bias. (Sentence arbitrale entre l'évêque d'agen et l'abbé d'Éysses. Arch. de l'évêché. H. 362, copie vidimée sur papier. - Voir aussi l'acte de dessaisissement de l'abbé d'Éysses du 9 septembre 1266. Ibid. original en parchemin, acte roman).

Après cet échange, le prieuré, portion de la messe abbatiale au conventuelle aurait dû être supprimée ipsafacto ou bien transférée à Bias. Il n'en fut rien. On maintint le prieuré sauf à lui constituer une dotations aux dépens du chapelain ou curé. Jusque-là celui-ci jouissait, la grosse dîme exceptée, de tous les revenus ecclésiastiques, à la charge seulement d'une pension annuelle de 10 sols en faveur de l'abbaye. On décida qu'il les partagerait désormais avec le prieuré. Il fut réglé que le prieuré et le curé auraient chacun la moitié de toute la primice, des dîmes du lin, chanvre, laine, agneaux, chevaux, porcelets, des dîmes personnelles, oblations et legs faits au prieuré, au curé et aux églises. Pour prévenir toute opposition de la part du chapelain en exercice il fut

1) L'évêque fut transféré le 9 décembre 1262 au siège patriarchal de Jérusalem, vacant par l'élévation de Jacques Pantaléon au souverain Pontificat sous le nom d'Urban IV. Il avait été nommé évêque d'agen le 29 janvier 1247. Guillaume, évêque de Lydda lui succéda sur le siège d'agen le 8 mai 1263. En 1264 Pierre Gerlandi fut nommé évêque d'agen (cf. Enchir. Hierarchia catholica...).